



La lettre d'Afrique centrale

**Cameroun – Centrafrique – Congo – Gabon – Guinée Equatoriale –
République Démocratique du Congo – São Tomé et Príncipe – Tchad**

N°13 – mai 2019

© DG Trésor

SOMMAIRE

REGION.....	2
La diversification des économies des pays de la CEMAC : évolutions et perspectives	2
Les filières coton de la CEMAC se restructurent mais restent vulnérables.....	4
CAMEROUN	5
La filière cacaoyère au Cameroun.....	5
Le projet de loi de finances.....	7
CENTRAFRIQUE	8
Le secteur forestier : une relance à pérenniser	8
CONGO.....	10
Un PND ambitieux mais peu de résultats identifiables.	10
GABON	11
La diversification de l'économie au Gabon	11
GUINEE EQUATORIALE.....	12
Plusieurs hypothèses pour 2019.....	12
RDC	13
La diversification de l'économie de la RD Congo, quels enjeux et quels défis ?	13
TCHAD	15
L'élevage au Tchad, entre sécurité alimentaire et potentiel de développement	15
La reprise se confirme grâce au secteur pétrolier	16
FOCUS STATISTIQUE : les lois de finance initiales 2019.....	18

EDITO

L'exploitation des matières premières et du pétrole a été une source de richesses pour l'Afrique centrale. Mais les revenus sont mal partagés et leur poids est tel qu'ils ont accentué la vulnérabilité des pays aux chocs extérieurs. Ce constat a poussé l'ensemble des acteurs à formuler de nouveaux objectifs de développement pour diversifier les économies de la région. Après quelques années d'effort, le bilan n'est pas nul, mais il n'est pas très encourageant non plus. C'est qu'orienter les politiques publiques vers certains secteurs d'activité ne remplace pas l'investissement privé nécessaire pour mobiliser les ressources humaines du pays.

Or sur ce terrain, on peut faire deux constats : d'une part les flux d'IDE vers l'Afrique ont augmenté – pas encore au niveau des flux dirigés vers l'Asie ou même vers l'Amérique latine, mais de manière sensible (cf. graphiques en annexe). L'Afrique de l'Ouest a reçu plus d'un quart du total des dix dernières années, en progression très forte par rapport à la décennie précédente. La performance de l'Afrique centrale est moins bonne – deux fois et demie moins bonne, si on compare les volumes d'IDE dans les deux régions. On imagine sans mal ce qu'auraient pu représenter les 80 milliards de dollars qui séparent les deux montants : des usines, des infrastructures, des rentrées de capitaux qui auraient relâché les tensions sur les balances des paiements, de la croissance, des emplois. Difficile d'attribuer le retard qui se creuse à une quelconque « malédiction des matières premières », il y a du pétrole, du gaz et des minerais en Afrique de l'Ouest également. En s'arrêtant un instant à la situation du Cameroun, qui a de meilleures performances que ses voisins sur ce terrain, on sent plutôt une sorte de réticence, d'hésitation à agir : en 2013, le gouvernement avait identifié une série de projets prioritaires, des investisseurs se sont manifestés. Six ans plus tard, le port de Kribi est la seule réalisation concrète. Un autre exemple encore : le traité qui institue la Zone économique de libre échange africain vient d'entrer en vigueur. Tous les pays d'Afrique centrale l'ont signé, mais deux seulement l'ont ratifié. La ratification est annoncée au Cameroun pour juillet prochain. A l'échelle des traités commerciaux, dont la mise en œuvre s'étale sur de nombreuses années, ce n'est pas un retard considérable. A l'échelle des décisions des investisseurs, pour qui l'adhésion à une zone économique panafricaine est un atout important, ce peut être déterminant.

L'autre remarque concerne les PME : pour que l'effort de diversification soit efficace, il faudrait que les petites entreprises, qui forment l'essentiel du tissu économique et de l'emploi, puissent se développer dans le secteur formel. Dans ce domaine également les résultats ne sont pas suffisants. Le climat des affaires n'est peut-être pas seul en cause, mais le fait est que les pays de la sous-région restent en queue des classements internationaux.

Les signaux encourageants ne manquent pas. La RDC est peut-être sur le point d'entrer dans une nouvelle phase. Les pays de la CEMAC sont peut-être en train de sortir de la période critique dans laquelle ils étaient entrés en 2016. Mais si l'environnement est moins porteur et les infrastructures de moins bonne qualité, les investisseurs regarderont en priorité ailleurs. Pour prendre vraiment le train de la croissance du reste du continent, l'Afrique centrale a encore du chemin à faire.

Pierre GRANDJOUAN
Chef du Service économique régional
pour l'Afrique centrale



REGION

La diversification des économies des pays de la CEMAC : évolutions et perspectives

La diversification économique est un sujet ancien pour les pays de la CEMAC et la RDC, encore très dépendants des exportations de produits agricoles non-transformés et des industries extractives (hydrocarbures, produits miniers). Afin de s'émanciper de leur vulnérabilité face aux fluctuations des cours des matières premières, la plupart d'entre eux ont adopté des stratégies nationales de développement promouvant l'essor d'une pluralité de secteurs avec pour objectif de réduire la concentration des exportations et la prépondérance des hydrocarbures dans le PIB en s'appuyant sur les avantages comparatifs de la région. Cependant, des carences persistantes dans la définition de la vision étatique, la difficulté à mobiliser les financements publics et privés nécessaires et les freins qui subsistent plus largement au développement du secteur privé se traduisent encore par une forte déficience dans l'exécution et l'obtention de résultats concrets sur le terrain.

Une forte concentration des activités dans le secteur extractif

Les économies des pays d'Afrique centrale se caractérisent d'abord par une faible diversification horizontale de leur base productive : la gamme de bien produits et exportés est réduite, les matières premières brutes ou faiblement transformées d'origine agricole, sylvicole et surtout extractive représentant la quasi-totalité des exportations de la zone. La part des hydrocarbures dans les exportations s'élevait à 64 % en 2017 à l'échelle de la CEMAC et atteignait même 83,4 % en Guinée équatoriale. Avec dix produits d'exportation enregistrés¹ en 2018, le Cameroun occupe le premier rang de la zone en termes de diversification. Quelques pays ont des spécificités notables : l'absence de ressources pétrolières en RCA, le gaz en Guinée équatoriale, le manganèse au Gabon, la gomme arabique au Tchad, des ressources minières diverses en RDC, l'aluminium au Cameroun. La nature des produits exportés n'a évolué que marginalement depuis les années 1990, en dépit de discours politiques volontaristes. Les faibles variations du niveau de diversification sont en outre fortement corrélées à la production pétrolière (découverte de nouveaux gisements) et à la conjoncture mondiale du secteur (chute des cours).

Les pays de la CEMAC et la RDC sont également caractérisés par un faible développement de leur tissu industriel, comme en témoigne la part modeste d'articles manufacturés dans les exportations (22 % en 2017, contre 85,3 % des exportations mondiales et 45,7 % des exportations des pays d'Afrique subsaharienne). Les analyses statistiques ne révèlent aucune dynamique de « sophistication »² en cours. Cette absence de diversification verticale (transformation des produits bruts en produits semi-finis et finis) freine le dégagement de marges importantes liées à l'exportation de produits transformés et renforce la dépendance des pays à l'évolution des cours des matières premières. D'autre part, elle les contraint à importer de nombreux produits à plus haute valeur ajoutée, ce qui pèse sur leur balance commerciale. La spécialisation économique des pays d'Afrique centrale n'est donc pas fondée sur des produits avantageux qui permettent de dégager une marge importante mais plutôt sur des secteurs d'activité primaires qui les exposent à une forte vulnérabilité, d'autant plus que cette spécialisation conduit à un degré d'ouverture des économies largement supérieur à la moyenne mondiale, ce qui accentue encore leur fragilité face aux chocs externes.

Enfin, l'absence de diversification et la prééminence du secteur informel astreignent la plupart des États à une forte dépendance vis-à-vis des recettes pétrolières (jusqu'à 73 % des recettes totales des pays de la CEMAC en 2008), elles-mêmes sujettes à l'évolution des cours du pétrole.

Une mobilisation publique en faveur de la diversification économique et de l'implication du secteur privé

Dans ce contexte, la nécessité d'une diversification des économies nationales a été mise à l'agenda politique de tous les pays de la zone ainsi qu'au niveau régional, encouragée par la chute brutale des cours du pétrole en 2008 puis en 2014. Les cultures vivrières et de produits de rente, la sylviculture, l'élevage et la pêche figurent ainsi parmi les activités les plus citées par les États dans leurs plans nationaux de développement en cours comme sources de diversification vectrices de croissance sur le long-terme. Au Gabon par exemple, le programme « GRAINE » (2015-2020) prévoit l'aménagement de terres pour l'agriculture vivrière, la construction

¹ Ne sont comptabilisés ici que les produits qui représentent plus de 1,5 % des exportations totales du pays.

² Terme utilisé pour désigner la capacité d'un pays à offrir des produits manufacturés, à forte valeur ajoutée.



d'infrastructures agricoles d'appui ainsi que la création de zones franches et de trois usines de transformation de l'huile de palme, pour un coût estimé à 870 Mds FCFA. Au Cameroun, la Stratégie de développement du secteur rural s'accompagne d'un Plan national d'investissement agricole (2014-2020) de 3 550 Mds FCFA, tout comme il en existe en RDC (5 731 M USD sur la période 2013-2020). De nombreux bailleurs de fonds internationaux soutiennent également les stratégies nationales de diversification à l'image du Fonds international de développement agricole (FIDA) qui a financé au Cameroun le projet d'appui au développement de la microfinance rurale (PADMIR), conduit entre 2010 et 2016, à hauteur de 14,5 M USD (sur 18,78 au total). Au Tchad, la Banque mondiale est à l'initiative d'un projet régional d'appui au pastoralisme (PRAPS) (248 M USD au total pour les cinq pays concernés, dont 30 M USD pour le Tchad) qui vise à améliorer l'accès aux marchés et les capacités de production des agro-pasteurs dans les zones transfrontalières de plusieurs pays sahéliens, *via* des campagnes de vaccination ou encore la construction de points d'eau fonctionnels pour les élevages.

La définition des stratégies nationales s'est aussi matérialisée par des objectifs concrets en termes d'amélioration du climat des affaires et de réduction du déficit en infrastructures, avec l'adoption de nouveaux codes législatifs et des investissements déployés en faveur du secteur de l'énergie et du secteur tertiaire (eau, transports, TIC). En effet, compte tenu de la difficulté des pays en développement à mobiliser des ressources internes, l'implication du secteur privé, créateur de richesse et d'emplois, paraît essentielle pour catalyser de nouvelles ressources financières complémentaires de l'aide publique. Beaucoup de projets financés par les bailleurs internationaux visent d'ailleurs à accroître la compétitivité des pays de la zone à travers la mise à niveau de leur industrie, l'amélioration générale du climat des affaires, le renforcement du système éducatif ou encore la construction d'infrastructures de production (eau, électricité, transport). Pourtant, et malgré l'adoption de diverses réformes législatives et incitations fiscales, les pays de la zone occupent toujours le bas du classement Doing Business 2019 de la Banque mondiale – de la 166^{ème} (Cameroun) à la 184^{ème} place (RDC) –, sans connaître de progression significative de leur score. Tous enregistrent même une dépréciation dans la hiérarchie mondiale par rapport à 2018, à l'exception de la RCA, en fin de classement, mais qui progresse d'une place (183^{ème}).

Des insuffisances persistantes dans la définition des politiques étatiques et des investissements privés encore peu nombreux

Malgré l'évocation par tous les plans nationaux de la nécessité de diversifier les sources de croissance à travers la transformation progressive des ressources naturelles minières, agricoles et halieutiques, force est de constater que l'industrie manufacturière souffre d'une attention trop peu appuyée sur son rôle en tant que levier d'évolution structurelle selon les pays. Ce n'est pas faute d'afficher des objectifs. Le Gabon (Stratégie nationale d'industrialisation, 2013), la Guinée équatoriale (Plan d'industrialisation à l'horizon 2020-PEGI, 2014) et le Cameroun (Plan directeur d'industrialisation, 2016), ont tenté de mettre en place des mesures pour accélérer l'industrialisation de l'économie. Les pays d'Afrique centrale ont adopté le « Consensus de Douala pour une accélération de la diversification économique à travers l'industrialisation » en septembre 2017 par l'ensemble.

Mais en réalité, les résultats se font attendre : entre 2010 et 2018, la part des industries manufacturières dans le PIB est passée de 14,5 % à 15 % au Cameroun, de 3,5 % à 3,7 % au Congo, de 3,1 % à 4,4 % au Gabon, de 1,5 % à 4,1 % en Guinée équatoriale et de 1,2 % à 2,8 % au Tchad.

En outre les moyens ne sont en réalité pas à la mesure des ambitions : ainsi, le Plan national de développement (2018-2020) récemment adopté par le Congo, annonce une enveloppe totale (15 000 Mds FCFA) qui représente quasiment trois fois le PIB du pays en 2018, alors que l'étude des budgets nationaux ne permet pas d'identifier une augmentation significative des enveloppes accordées aux ministères concernés par la diversification.

Par ailleurs, en dépit des ambitions nationales relatives à l'émancipation de la dépendance aux fluctuations des cours des matières premières, le secteur des hydrocarbures reste aux agendas politiques de plusieurs pays, alimenté par la découverte récente de gisements pétroliers et gaziers exploitables dans le Golfe de Guinée. Le développement du gaz en particulier s'affiche comme une priorité en Guinée équatoriale et au Cameroun, déjà exportateurs, ainsi qu'au Congo et au Gabon. Le pétrole poursuit son expansion comme en témoigne l'officialisation par la RDC en 2018 d'un projet d'exploitation située dans un parc naturel classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Enfin, les ressources minières sont aussi identifiées comme des filières de croissance au Congo, au Gabon, au Tchad, au Cameroun et en RDC.



Les filières coton de la CEMAC se restructurent mais restent vulnérables

La ceinture cotonnière s'étend sur trois pays de la CEMAC, le Nord du Cameroun, le Sud du Tchad et les régions centre et ouest de la Centrafrique. Comme dans la plupart des pays producteurs de coton en Afrique, la culture dans chaque pays est structurée autour d'une société d'encadrement des cotonculteurs qui fournit les intrants aux producteurs et apporte une assistance technique pendant toute la durée de la campagne. La société achète ensuite le coton aux producteurs en déduisant le prix des intrants et valorise la matière première (égrenage et huilerie). La RCA fait figure d'exception avec plusieurs sociétés internationales présentes sur le secteur. Les filières coton de la CEMAC ont connu d'importantes difficultés ces cinq dernières années débouchant sur des évolutions contrastées : une relance incertaine en RCA après un arrêt complet d'activité, une reprise de la CotonTchad SN par le groupe Olam, et un nouveau souffle pour la SODECOTON grâce à la mise en place d'un plan de redressement.

RCA, une relance conditionnée à la réhabilitation de l'usine de Guiffa

La crise que traverse le pays depuis 2013 a anéanti les capacités de production du pays et a mis à l'arrêt l'ensemble de la filière. Après plusieurs années sans activité, le gouvernement a engagé un plan de relance en plantant 4 000 ha de coton dans la région de Guiffa et a apuré la totalité de ses dettes vis-à-vis des producteurs, portant sur les campagnes cotonnières 2011 à 2017. Le pays dispose actuellement d'une seule usine d'égrenage fonctionnelle qui est basée à Bossangoa, réhabilitée et exploitée par la société chinoise SDIC. Une seconde usine, basée à Guiffa, pourrait également être remise en état par la société française Geocoton mais le projet tarde à se concrétiser.

CotonTchad SN, une reprise et des doutes

Le secteur cotonnier tchadien a occupé pendant des années une place majeure dans l'économie du pays, représentant une source de revenus importante pour 350 000 familles paysannes et permettant de faire vivre indirectement 3 millions de personnes dans le sud du pays (région de Moundou). Les difficultés rencontrées par la société CotonTchad SN (financement des campagnes cotonnières, cours mondiaux volatiles) ont affecté la trésorerie de la société et débouché sur la fermeture d'usines faute d'investissements, des arriérés de paiements vis-à-vis des producteurs, des fournisseurs et des banques ainsi que des retards dans la distribution des semences et engrais. Faute d'un apurement de sa dette bancaire, la CotonTchad n'a pas pu obtenir de financements pour l'achat et la distribution des intrants. Cette situation a conduit à une campagne cotonnière 2017-2018 catastrophique (16 000 tonnes de coton graine, cf. graphique) contraignant l'État à trouver un investisseur extérieur pour relancer la filière. En avril 2018, Olam a repris 60 % des actifs de la société et mis en place un plan de relance qui vise une production de 300 000 tonnes de coton-graine pour la campagne 2023-2024. Afin d'atteindre cet objectif, des investissements sont prévus pour acquérir des pièces de rechange pour les usines d'égrenage et réhabiliter les groupes électrogènes qui alimentent les usines. Concernant l'organisation de la filière, un encadrement plus important sera réalisé auprès des cotonculteurs et de meilleures variétés seront utilisées afin d'améliorer les rendements (600 kg/ha au Tchad contre 1 400 kg/ha au Cameroun). Malgré la reprise par Olam, la situation financière de la CotonTchad reste tendue contraignant la société à mettre en place un système de chômage temporaire pour une partie des employés. Par ailleurs, les estimations de production pour la prochaine campagne sont de 35 000 tonnes de coton-graine, en deçà des objectifs initiaux.

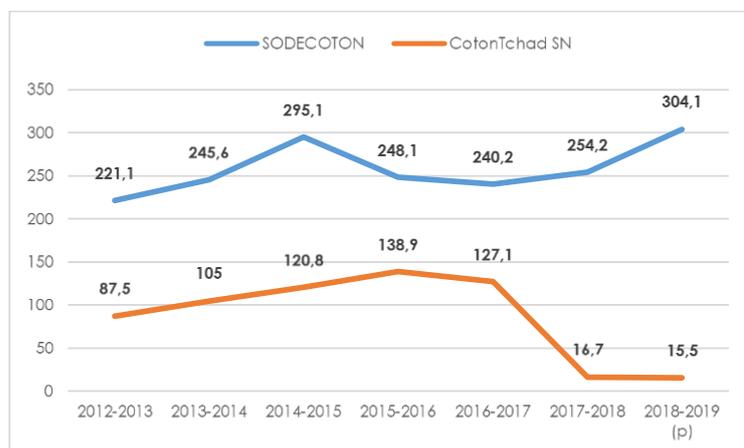
Une campagne cotonnière 2018-2019 record pour la SODECOTON après trois années difficiles

La Société de développement du coton (SODECOTON) sort d'une période difficile après une chute importante de la production à partir de la campagne cotonnière 2015-2016 (-16,1 % à 248 019 tonnes par rapport à 2014-2015, cf. graphique). L'obsolescence des machines et le non renouvellement des pièces de rechange faute d'une trésorerie suffisante, ont considérablement allongé la période d'égrenage et entraîné des pertes importantes (mouille du coton). Dans ce contexte, les résultats financiers de la société se sont dégradés et ont conduit la direction à engager un plan de redressement à partir de 2017. Ce plan, qui porte sur le renouvellement des pièces de rechange, l'achat de camions et remorques ainsi que l'achat de groupes électrogènes, a été mis en place avec du retard en raison des difficultés à trouver un partenaire financier. La société a finalement procédé à un financement sur fonds propres, ralentissant le rythme de mise en œuvre. Toutefois, les performances de la société se sont nettement améliorées avec une production record pour la campagne 2018-2019 estimée à 304 100 tonnes de coton graine et un résultat financier positif. Ces résultats sont en partie dus aux fondamentaux solides de l'entreprise, notamment des rendements importants (1,4 t/ha) grâce à des intrants de qualité, une variété de semence productive ainsi qu'un encadrement important des producteurs. Afin d'absorber la hausse de production



projetée dans les prochaines années, la société a prévu d'accroître ses capacités de production grâce aux concours de l'AFD et de la BEI pour l'extension de deux usines d'égrenage ainsi que de la BEDEA pour la construction d'une huilerie.

Graphique 1. Evolution de la production de coton-graine de la SODECOTON et de la CotonTchad SN (milliers de tonnes)



Source : Sociétés

CAMEROUN

La filière cacaoyère au Cameroun

Culture emblématique et historique au Cameroun, le cacao fait vivre directement ou indirectement trois millions de personnes dans les sept régions (sur dix) productrices du pays – principalement le Sud-Ouest et le Centre. La filière cacaoyère camerounaise a connu une évolution en dents de scie au cours des dernières années sous l'influence des variations des cours mondiaux et de la production des grands pays exportateurs (Côte d'Ivoire et Ghana). Malgré une filière aux fragilités indéniables, le cacao représente toujours la première denrée exportée par le Cameroun en 2017 (58,7 % des recettes d'exportations agricoles), et le deuxième produit d'exportation derrière les hydrocarbures.

Des espoirs sont actuellement placés dans cette filière pour réduire la dépendance de l'économie camerounaise au secteur extractif. Le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) adopté en 2009 fait de la dynamisation de cette filière une de ses priorités (aux côtés des cultures de café, de la banane et du coton), avec pour double objectif d'augmenter le niveau de production et de renforcer la transformation locale.

Les fragilités structurelles et conjoncturelles de la filière cacaoyère camerounaise

Le marché international du cacao s'est extrêmement bien porté ces dernières années grâce à l'augmentation de la demande mondiale, due essentiellement à la croissance de la consommation asiatique. Il a même évolué à rebours des autres marchés des matières premières, généralement déprimés.

Ainsi, entre 2013 et 2016, les marchés ont enregistré des niveaux de cours soutenus : 3 063 USD/tonne en 2014 (+25,6 % par rapport à 2013), 3 134 USD/tonne en 2015 (+2,3 %). Cette embellie continue des cours internationaux a entraîné une augmentation significative de l'offre mondiale en fève de cacao au niveau des principaux pays producteurs, notamment en Côte d'Ivoire et au Ghana. Ce contexte a débouché sur une situation de surproduction (développement de stocks importants) qui, couplée à un ralentissement de la demande globale, a entraîné une chute drastique des cours mondiaux. Dès la campagne 2016/2017, la tonne ne s'échangeait plus qu'à 1 817 USD avant de remonter à 2 070 USD en 2018.



Au Cameroun, depuis le début des années 2000, la production commercialisée progresse, mais son évolution est erratique. Sur la campagne 2017/2018, 253 500 tonnes ont été commercialisées (+9,5 % par rapport à la campagne précédente) dont 67,4 % ont été exportées, soit 170 900 tonnes. Il convient de signaler que cette campagne s'est déroulée dans un contexte sécuritaire qui n'a pas permis au Sud-Ouest, traditionnellement première région productrice, de livrer l'intégralité de sa production. Selon les statistiques de l'Office national du café et du cacao (ONCC), les exportations de cacao camerounais continuent d'être dominées par un nombre réduit d'opérateurs. Au cours de la dernière campagne, qui s'est achevée à la mi-juillet 2018, trois d'entre eux se sont adjugé 56 % des 170 900 tonnes de fèves exportées.

La chute des cours à partir de la mi-2016 a porté un coup dur à la filière cacaoyère camerounaise en révélant ses fragilités structurelles accumulées depuis la libéralisation du secteur en 1994. En juin 2017, le Conseil interprofessionnel du café et du cacao (CICC) a présenté quarante mesures au Ministre du Commerce pour une sortie de crise et faire face à deux problèmes majeurs.

- **La décote que subit la fève camerounaise en raison de sa qualité** : la majeure partie du cacao mondial est commercialisée au moyen des contrats FCC (*Federation of Cocoa Commerce*). La FCC prévoit trois grades pour attester de la qualité des fèves : *Good Fermented* (bien fermenté), Grade 1 ; *Fair Fermented* (moyennement fermenté), Grade 2 ; hors standard. Malgré une qualité reconnue de la fève camerounaise, celle-ci peine encore à être pleinement maîtrisée. De fait, plus de 95 % de la production est constituée de cacao de Grade 2 et exportée en *Fair Fermented* ce qui est à l'origine d'une décote significative. Des centres d'excellence de traitement post-récolte du cacao dans certains bassins de production sont progressivement mis en place par le CICC au profit des coopératives formées à de meilleures pratiques culturelles.
- **La nécessité d'augmenter le taux de transformation locale** : seulement 21 % de la production a été transformée sur la campagne 2018/2019, soit 53 400 tonnes. L'augmentation du taux de transformation de la fève de cacao est un des objectifs majeurs du Plan de relance de la filière qui fixe un taux de transformation de 40 % à l'horizon 2020. Ce taux était de 11 % en 2016 et 15 % en 2017. La chute des exportations enregistrée entre les deux dernières campagnes (-13,4 % entre les campagnes 2017/2018 et 2018/2019) peut s'expliquer par cette augmentation de la transformation locale conjuguée à l'impact de la crise anglophone ainsi que, dans une moindre mesure, par la fraude au port de Douala (quantités non déclarées). Mais, de manière plus générale, le Cameroun peine à attirer de grands transformateurs en raison de l'absence de politique fiscale incitative, la disponibilité erratique de l'énergie et la défaillance des infrastructures.

Les objectifs sont probablement trop ambitieux, mais le plan de relance du gouvernement porte ses premiers fruits.

Le gouvernement camerounais annonçait en 2014 sa volonté de porter à 600 000 tonnes la production annuelle de cacao à l'horizon 2020. Le CICC juge cet objectif irréalisable, mais des progrès ont été enregistrés lors de la campagne 2017/2018. D'abord au niveau de la qualité des fèves : les quantités de fèves exportées en Grade 1 ont progressé de 1 099 à 8 933 tonnes entre les deux dernières campagnes (soit 3,5 % de la production totale en 2017/2018). Ensuite au niveau de la valorisation locale des fèves, les volumes transformés par l'industrie locale étant passés de 33 023 à 53 403 tonnes, avec un potentiel à court/moyen terme évalué à 130 000 tonnes par le ministère du Commerce.

Plusieurs dispositions ont été prises par les pouvoirs publics pour soutenir les acteurs de la filière. Le Groupement des exportateurs de cacao/café (GEX) a demandé et obtenu du gouvernement la réduction de la redevance à l'exportation de 150 à 75 FCFA avec pour objectif de soutenir les revenus des cultivateurs. Le prix moyen du kilogramme payé aux planteurs était passé de 1 400 FCFA en moyenne à 900 FCFA à la fin de la campagne 2016/2017 en raison de la chute des cours mondiaux. Or, pour atteindre le seuil de rentabilité les producteurs ont besoin de revendre le kilogramme de cacao à au moins 1 000 FCFA.

Les acteurs de la filière ont également proposé l'augmentation de la subvention sur les intrants (plants de qualité, engrais, produits pour le traitement phytosanitaire), nécessaire pour l'augmentation de la production et le maintien de la qualité de la fève. Enfin, les contrôles aux frontières ont été renforcés pour lutter contre les exportations frauduleuses vers les pays voisins comme le Nigéria.



Cependant, l'intensification des violences dans la zone anglophone affecte les entreprises cacaoyères qui ont évacué la majorité de leur personnel de la région Sud-Ouest. Nombre de petits cacaoculteurs ont également quitté la région. Cette région représentait 45 % de la production cacaoyère nationale en 2016/2017, mais sa part a chuté à 31,5 % lors de la dernière campagne.

L'ONCC souligne que des fèves parviennent à sortir de la région, notamment *via* des exportations frauduleuses au Nigéria. Les volumes qui quittent le pays seraient passés de 10 000 tonnes les années précédentes à près de 30 000 tonnes pendant la campagne 2017/2018. Selon le Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM), le contrecoup de cette situation sera très important pour les campagnes à venir car, même en cas de rétablissement du climat sécuritaire, de nombreuses plantations sont à l'abandon et une partie de l'équipement de production est désormais détruite.

Le projet de loi de finances

Un budget en augmentation de 3,4 % dans un contexte de limitation de l'endettement extérieur

Le budget 2019 a été adopté fin 2018 par le Parlement. Il a été élaboré sur la base d'un taux de croissance du PIB de 4,4 %, d'un déficit budgétaire de 2 % et d'une inflation de 3 %. Le budget est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 4 850,5 Mds FCFA, en hausse de 3,4 % par rapport au budget révisé de l'exercice 2018.

Les recettes internes sont arrêtées à 3 529,5 Mds FCFA (+6,2 %) contre 3 324 Mds FCFA dans le collectif budgétaire 2018. Les recettes pétrolières augmentent de 1,3 % à 450 Mds FCFA sous l'hypothèse d'une augmentation des cours du pétrole et d'une baisse de la production pétrolière à 70 600 barils/jour contre 72 100 barils/jour en 2018. Les recettes non pétrolières sont en hausse de 6,9 % à 3 079,5 Mds FCFA dont 2 899,5 Mds FCFA de recettes fiscales (+6,9 %). Les recettes externes diminuent de 3,2 % à 1 321 Mds FCFA par rapport au budget révisé de 2018, en raison de la fin de plusieurs grands projets structurants et de l'impératif de maîtrise de la dette extérieure.

La forte hausse des dépenses courantes (+5,2 %) correspond à la hausse des dépenses de personnel de 3,3 % à 1 058 Mds FCFA, des dépenses de biens et services de 6,5 % à 895,2 Mds FCFA et des transferts et subventions de 7,2 % à 512,3 Mds FCFA. Les dépenses en capital augmentent de 2,8 % à 1 327,6 Mds FCFA. La charge de la dette publique camerounaise s'établit en 2019 à 1 057,4 Mds FCFA, quasi constante par rapport à 2018 où elle était de 1 056 Mds FCFA.

Six ministères voient leurs crédits augmenter sensiblement : Enseignements secondaires (+7,6 % à 393 Mds FCFA), Travaux publics (+10,8 % à 361,3 Mds FCFA), Santé (+18,7 % à 208 Mds FCFA), Eau et énergie (39,3 % à 202,7 Mds FCFA), Habitat et développement urbain (55,5 % à 143,2 Mds FCFA) et Décentralisation et développement local (+299 % à 45,8 Mds FCFA). Le ministère de la Défense connaît seulement une légère augmentation de 3,6 % à 247,5 Mds FCFA, ce qui paraît surprenant compte tenu de l'ampleur du déploiement militaire dans les régions du Nord-ouest, du Sud-ouest, de l'Extrême-Nord et de l'Est. Certains ministères voient leur budget baisser, notamment, le ministère du Sport (-60,5 % à 57,7 Mds FCFA) en lien avec le retrait de l'organisation de la CAN 2019 au Cameroun.

De nouvelles mesures visant à accroître les recettes non pétrolières

Dans la lignée de la loi de finances 2018, la loi de finances 2019 intègre de nouvelles dispositions visant à améliorer la mobilisation des recettes fiscales non pétrolières. Celles-ci se traduisent par un relèvement des taxes et droits sur plusieurs catégories de biens à l'importation, contribuant à accroître la pression sur les acteurs économiques du secteur formel. Bien qu'attendues, les dispositions visant le secteur informel ne se concrétisent pas. La collecte de la taxe foncière *via* les factures d'électricité, qui devait être une des grandes mesures de la loi de finances 2019, n'a finalement pas été entérinée après un premier report en 2018. Elle a été remplacée par une incitation aux contribuables à déclarer leurs revenus fonciers en échange d'une amnistie sur les exercices antérieurs.

La nouvelle loi de finances ne contient également que peu de mesures d'encouragement à l'investissement. Les principales mesures fiscales retenues en 2019 sont :



- L'instauration d'un droit d'accises spécifique au tarif de 2,5 FCFA par centilitre pour les boissons gazeuses, sodas et autres boissons sucrées importés (une mesure contraire aux APE selon la DUE).
- La prise en compte du prix de vente comme base d'imposition au droit d'accises ad valorem pour les entreprises brassicoles.
- La réduction de l'abattement de la base de taxation des bières (degré d'alcool inférieur à 5,5) au droit de d'accises *ad valorem*.
- Le relèvement de la taxe d'abattage qui passe de 2,5 % à 4 %. La taxe d'abattage est calculée sur la base de la valeur FOB des grumes provenant des titres d'exploitation de toute nature.
- Le rehaussement du montant de la taxe de séjour pour les établissements meublés de 500 FCFA à 2 000 FCFA.
- Le relèvement des taux de droit d'enregistrement sur la commande publique, de 5 à 7 % pour les bons de commande de montant inférieur à 5 M FCFA, de 2 à 5 % pour les lettres commandes administratives d'un montant compris entre 5 et 50 M FCFA, de 2 à 3 % pour les marchés publics d'un montant supérieur à 50 M FCFA.
- La suppression de l'exonération de TVA sur les contrats et commissions d'assurance maladie et vie ainsi que sur les opérations de transformation locale de bois.
- La suppression de la prise en charge de la TVA par l'État dans le cadre de la conclusion de marchés à financement extérieur ou conjoint.

Pour atteindre les objectifs en 2019 en matière de mobilisation des recettes non pétrolières dans le cadre du programme FMI, l'État camerounais a décidé de diminuer la dépense fiscale en réduisant les exonérations mais aussi en relevant certaines taxes et sans réussir à élargir réellement la base fiscale. Ce dernier point conduit à renforcer la pression sur les contribuables du secteur formel et conduit à une détérioration de l'environnement des affaires. Cependant des réformes structurelles menées par certains bailleurs, dont la Banque mondiale, concernant la dématérialisation des procédures dans les différentes administrations fiscales et douanières devraient porter des fruits à moyen terme.

Par ailleurs, cette loi de finance initiale devrait connaître une révision suite aux recommandations formulées par le FMI dans le cadre de sa dernière mission, et afin de tenir compte de l'évolution du contexte socio-économique.

CENTRAFRIQUE

Le secteur forestier : une relance à pérenniser

La République centrafricaine est riche en ressources forestières puisque 15 % de son territoire est couvert par une forêt dense faisant partie du bassin du Congo. L'exploitation forestière industrielle se concentre dans le massif sud-ouest, plus proche du Cameroun et desservi par le réseau fluvial de l'Oubangui et de la Sangha. La superficie de la zone forestière de la Centrafrique est certes faible par rapport aux pays voisins (3,4 % de la superficie forestière du bassin du Congo), mais son potentiel économique reste élevé à l'échelle du pays.

Dans un contexte où la filière diamantifère ne semble pas se formaliser, où les conditions sécuritaires et l'environnement des affaires limitent le développement du secteur privé et où le besoin d'augmenter les recettes intérieures de l'État est une priorité, l'optimisation de la dernière activité productrice intervenant de façon significative dans le secteur formel en Centrafrique est une priorité pour le gouvernement centrafricain.

Ce secteur économique emploie plus de 7 000 salariés et représentait environ la moitié des exportations du pays et 10 % des recettes publiques avant la crise de 2013. La production forestière a été fortement affectée par les événements, passant de 474 000 m³ en 2012 à environ 263 000 m³ en 2014. Le retour à une relative stabilité en 2016 a permis au secteur de démarrer son relèvement et d'envisager, à terme, une relance pérenne.



Une relance de la production amorcée

En sus d'une exploitation artisanale – dont les volumes de production sont négligeables – et d'une entreprise centrafricaine qui exploite une petite zone à destination du marché local (CentraBois), le secteur est désormais occupé par sept entreprises détenues par des groupes étrangers. Les principaux acteurs sont (i) Vickwood (Chine), qui a racheté quatre exploitations (SOFOKAD, THANRY, VICA ET SINFOCAM) et exploite 26 % des surfaces utiles, (ii) SEFCA (famille Sahely, Liban – 22 % des surfaces utiles) et (iii) SCAD (famille Kamach, Syrie – 13 % des surfaces utiles). Un seul groupe français, de taille plus modeste, intervient à leurs côtés : IFB (entreprise détenue par la famille française Gaden) qui dispose de 11 % des surfaces utiles. Le groupe RSM, créé par Rougier a été revendu en 2018 à la société camerounaise Sodinaf.

S'agissant de la production annuelle de grumes, elle a enregistré une forte croissance en 2016 (+32 % à 415 961 m³) et en 2017 (+29 % à 536 713 m³) pour se stabiliser en 2018 (+0,4 % à 538 827 m³). Selon BIVAC, filiale du groupe français Veritas qui assure depuis 2005 le contrôle documentaire des exportations ainsi que le contrôle physique des cargaisons, les exportations de bois en grumes se sont chiffrées à 191 403 m³ en 2016 (+53 %), 293 408 m³ en 2017 (+53 %) et 342 324 m³ en 2018 (+17%). Alors que le FMI prévoyait une croissance des exportations de bois en grumes nettement supérieure (au-delà des 30 %), la bonne tenue de la filière a été brutalement freinée par la révision à la hausse de la mercuriale de bois en novembre 2018³. Enfin, les volumes transformés localement, essentiellement des sciages destinés à l'export, stagnent aux alentours des 25 000 m³ par an, aucun acteur du secteur ne respectant les 70 % de taux de transformation tels que prévu dans le code forestier.

Le ministère de l'Économie et du Plan prévoit une croissance du secteur significative en 2019 (+24 %) avec une production de grumes prévue à 600 000 m³ (+11,3 %), des exportations estimées à 350 000 m³ (+2 %) et une transformation attendue à 50 000 m³ (+72 %). Ces objectifs reposent sur des hypothèses particulièrement ambitieuses.

Une filière sous-efficace et sous-optimale

Ce rebond de la production consécutif à l'apaisement des tensions sécuritaires dans les bassins de production ne doit pas cacher une situation industrielle et financière sous-efficace. En effet, la reprise s'est concentrée sur un nombre réduit d'entreprises puisque, à la fin de l'année 2018, quatre sociétés (SEFCA, Timberland, Vickwood et STBC) réalisaient 90 % des exportations. En outre, les conflits des dernières années ont fragilisé de nombreuses entreprises dont la situation financière est préoccupante. Un audit financé par l'AFD a révélé que cinq des six sociétés auditées présentaient des fonds propres négatifs et que quatre sur six subissaient des pertes brutes d'exploitation structurelles depuis plusieurs années, ce qui limite leur capacité d'investissement.

De plus, la filière est considérée comme peu compétitive et caractérisée par une exploitation sous-optimale. En sus d'un taux de commercialisation⁴ estimé à environ 20 %, soit un niveau bien plus élevé que celui de ses voisins, le taux de transformation du bois en sciage ne dépasse pas les 30 % (appareil de transformation du bois obsolète et inapte à la valorisation du bois). De surcroît, le potentiel forestier est sous exploité. Une évaluation de la possibilité forestière annuelle brute par essences des principaux permis forestiers en activité en 2015 (soit 59 % de la surface utile) considère que le taux d'exploitation de ces zones ne dépasse pas les 33 %, principalement en raison des problèmes de sécurité, de l'accès difficile aux zones de production ainsi que de la grande variété des essences qui complique l'exploitation.

De nombreux obstacles à surmonter pour conforter la relance

Pour une optimisation de la ressource forestière le gouvernement devrait répondre à un certain nombre de défis, et notamment (i) la mise en exploitation totale des permis attribués, (ii) la refonte de la gouvernance du secteur ainsi que (iii) la lutte contre l'exploitation informelle.

Si le gouvernement centrafricain multiplie les initiatives visant à la relance de la production, les permis de RSM (dont le potentiel est estimé à plus 90 000 m³ par an) et de la SCAD restent encore inactifs.

³ Cette hausse avait pour but de corriger les effets néfastes de la division par deux de cette même mercuriale début 2018, qui avait conduit à une division par deux des exportations de bois en valeur.

⁴ Le taux de commercialisation désigne le rapport entre le volume brut coupé et le volume réel commercialisé. Quand ce taux est élevé comme dans le cas de la Centrafrique, cela signifie que les pertes lors des opérations de transformation sont importantes.



Le cadre légal et réglementaire de l'activité forestière, révisé en 2008, vise à une plus grande valeur ajoutée locale à travers l'obligation de transformation locale de l'essentiel (70 %) de la production afin d'encourager l'industrialisation. Pourtant, la transformation locale reste très en-deçà de la réglementation et en déconnexion par rapport aux pays voisins. On remarque cependant en 2018 des investissements significatifs d'IFB et de SEFCA dans la transformation du bois qui pourraient permettre une forte croissance des volumes sciés produits en Centrafrique.

La fiscalité forestière pose également de nombreux problèmes. Outre la question des crédits de TVA à l'export, le principal enjeu pour les opérateurs du bois reste les mercuriales, modifiées deux fois en l'espace de deux ans.

Enfin, face à la relance du secteur privé formel, l'État devrait trouver une réponse à un secteur informel de plus en plus important. Ce phénomène s'explique par un ensemble de facteurs. Premièrement, le secteur formel est accusé d'alimenter le secteur informel en pratiquant des ventes frauduleuses. Ensuite, le secteur informel s'est structuré au cours des conflits qui ont marqués le pays. Enfin, les scieurs informels ont mis en place des systèmes de taxations informels en octroyant une rétribution financière aux propriétaires coutumiers et de nombreux villages.

CONGO

Un Plan national de développement ambitieux mais peu de résultats identifiables.

Le plan d'action du gouvernement congolais pour la diversification de l'économie figure parmi les trois axes prioritaires du Plan national de développement (PND) 2018-2022, dont le coût total est estimé à 15 510 Mds FCFA. Outre l'axe de la diversification, ce plan concentrera ses efforts sur la gouvernance, pour améliorer l'action gouvernementale et renforcer la gestion des deniers publics, et le capital humain, par la réforme du système éducatif et de la formation qualifiante et professionnelle. Ces trois axes stratégiques sont complémentaires et s'inscrivent dans la volonté de l'État congolais de favoriser l'émergence du pays.

Les secteurs de l'agriculture et du tourisme ont été mis au centre du programme de diversification. Il s'agit pour le secteur agricole, au travers du Projet de développement d'agriculture commerciale (PDAC) que la Banque mondiale finance à hauteur de 100 M USD, de renforcer la sécurité alimentaire (notamment sur les filières manioc, banane et cacao) et l'inclusion économique des populations vivant dans des zones reculées. Pour le tourisme, l'accent est mis sur la valorisation et la richesse du patrimoine naturel et culturel du pays. Malgré leur potentiel non négligeable, ils n'ont représenté respectivement que 5,3 % et environ 1 % du PIB congolais en 2018.

L'objectif visé par le gouvernement est de faire en sorte que le tourisme, secteur émergent dans l'économie du Congo, représente 10 % du PIB congolais. Mais il est en réalité difficile d'évaluer son poids réel dans l'économie nationale.⁵ Le plan d'action du gouvernement prévoit un remaniement de l'administration en charge du tourisme et la modernisation du cadre légal, la formation des professionnels du secteur, la mise au point des infrastructures, ainsi qu'un travail de communication sur l'attractivité et la lisibilité de l'offre touristique. Dans le cadre de cette stratégie, deux Bureaux d'informations touristiques (BIT) ont été ouverts en 2016 à l'aéroport Maya-Maya de Brazzaville et le site internet de l'office national du tourisme lancé en 2017. Des initiatives privées concourent également à la promotion du secteur, à l'instar du portail « visiterlecongo » réalisé par des Congolais de la diaspora ou « Africa City Guide », lancé par des professionnels anglais et qui vient de répertorier la destination Brazzaville. L'État congolais veut s'inspirer du modèle marocain du tourisme durable réussi. Le pays fait partie des 26 pays africains ayant signé le 10 novembre 2016 à Marrakech, la Charte Africaine du tourisme durable et responsable, en s'engageant à développer un tourisme qui tienne compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux.

Mais de nombreux obstacles subsistent : le manque d'infrastructures routières pour desservir les zones rurales enclavées où sont localisés les parcs nationaux et plusieurs sites emblématiques, et d'infrastructures hôtelières hors des centres urbains, la difficulté d'obtention de visa d'entrée au Congo, le coût des transports élevés en raison de l'enclavement de certains sites et la rareté des moyens de transport permettant d'y accéder. À ces difficultés logistiques s'ajoute le manque de financement pour développer le secteur. En effet, le budget de l'État

⁵ La BEAC fait état d'un secteur générique « commerce, restaurant et hôtels ».



2019 ne prévoit qu'une enveloppe d'1,5 Md FCFA pour les investissements publics dans les secteurs du tourisme et de l'environnement (soit 0,5 % des dépenses globales d'investissement), sous tutelle du même ministère. Il est par conséquent difficile d'espérer un décollage à court terme du secteur avec les moyens insuffisants dont dispose l'État.

En outre l'appel aux investissements privés dans le secteur du tourisme en particulier et dans les secteurs diversifiés de manière générale butte en outre sur le climat des affaires en République du Congo. Le Congo-Brazzaville occupe désormais la 180^{ème} place sur 190 au classement Doing Business de la Banque mondiale, soit une perte de trois places par rapport à 2017.

Un rapport de la Banque Mondiale, datant de 2015, examinant la diversification de l'économie congolaise promise par le précédent PND, faisait déjà état de conclusions inquiétantes : le Congo n'a pas connu d'évolution significative en termes de diversification de 2012 à 2015. L'institution financière donnait à cette absence de résultats probants plusieurs raisons : le maintien de la part du secteur pétrolier dans l'économie congolaise, le manque d'un leadership puissant du gouvernement, l'inefficacité de l'administration publique, peu disposée à se concentrer sur les projets de diversification, l'absence de structure adéquate pour le financement de la mise en œuvre du PND.

GABON

La diversification de l'économie au Gabon

Pays à économie fortement concentrée, le Gabon est engagé dans la diversification de son économie depuis une dizaine d'années. La crise a en effet mis en relief la trop forte dépendance économique vis-à-vis du pétrole et la nécessité de s'appuyer sur d'autres sources de revenus. Le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) adopté en 2011 décline cette stratégie de diversification jusqu'en 2025, instaurant trois piliers d'émergence autour des notions de Gabon vert, de Gabon industriel et de Gabon des services. Le Plan de relance économique, adopté par le gouvernement début 2017, articule les conditions de mise en œuvre de ce Plan sur la période 2017-2019 en tenant compte des contraintes du contexte socioéconomique. La stratégie de diversification procède toutefois de deux formes : l'une, horizontale, visant une diversification sectorielle de l'économie, l'autre, verticale, tendant vers une valorisation des matières premières exploitées.

L'enjeu pour le pays est important tant sur le plan économique (limiter la dépendance aux performances du secteur pétrolier, élargir l'assiette fiscale en touchant de nouveaux secteurs) que social (développement d'un savoir-faire industriel, création d'emplois peu qualifiés dans le secteur agricole). Toutefois, cette double stratégie de diversification se heurte à des contraintes structurelles encore lourdes.

Le développement de nouveaux secteurs d'activités : la diversification par la création

La stratégie de diversification mise en œuvre au Gabon a permis le développement de nouveaux secteurs d'activité, principalement dans le secteur agroalimentaire. En effet, dans le sillage des investissements massifs consentis par le groupe singapourien Olam depuis 2010 (2 Mds EUR, soit plus de 45 % du montant total des IDE entrants au Gabon sur la période), les cultures de l'huile de palme, de l'hévéa et du caoutchouc se sont développées à échelle industrielle.

En parallèle, et dans un souci de réduire le niveau d'importation des produits alimentaires (plus de 80 % des besoins alimentaires du pays sont importés), le gouvernement s'est lancé dans un ambitieux programme de développement agricole (essentiellement cultures vivrières), le programme GRAINE, piloté par la SOTRADER (Société gabonaise de transformation agricole et de développement rural, PPP entre Olam et l'État gabonais). Les résultats de ce programme restent toutefois limités et ne sauraient constituer un secteur d'activité à même de soutenir l'économie nationale.

L'industrie du bois est l'autre champ d'intervention d'Olam, matérialisé dans un premier temps en 2010 par la création d'une zone économique spéciale (ZES) à Nkok (40 km de Libreville) par GZES (Olam 40,5 %, Africa Finance Corporation 21 % et État gabonais 38,5 %). A ce jour, une soixantaine d'entreprises internationales ou locales se sont implantées dans cette zone au régime fiscal-douanier avantageux, dans des secteurs variés (matériaux de construction, sidérurgie, chimie, etc.). L'investissement important consenti pour la création de



cette zone a porté ses fruits car l'activité de ses entreprises représente aujourd'hui 14 % du total des exportations du pays.

La valorisation des matières premières : la diversification par l'ajout de valeur

L'exemple du bois est symptomatique de l'intérêt que portent les autorités gabonaises à la transformation locale. En effet, en 2009, la législation a interdit l'exportation des grumes, imposant de fait une première transformation locale. La ZES de Nkok offrait un outil industriel pour accueillir le développement de cette industrie au travers d'un cluster bois (*Gabon wood hub*).

Dans le secteur des mines, autre pan traditionnel de l'économie locale, les autorités gabonaises réaffirment régulièrement leur souhait de voir se développer une véritable filière industrielle, notamment dans le cadre du partenariat avec le français Eramet (Comilog). On notera, ainsi, que l'intitulé du ministère des Mines comprend désormais une dimension « valorisation minière ». Pour répondre à cette attente, Comilog a massivement investi ces dernières années avec la création du Complexe industriel de Moanda (CIM), inauguré en 2000, et du Complexe métallurgique de Moanda (C2M), inauguré en 2015. Actuellement, près de 30 % du minerai est ainsi traité localement et ce malgré les fortes contraintes (compétences, accès à l'énergie, etc.) auxquelles doivent faire face les industriels. Encouragées par ces résultats, les autorités plaident pour un nouvel accroissement de la transformation locale.

Les freins à la diversification de l'économie gabonaise

La diversification, qu'elle soit verticale ou horizontale, fait face à des contraintes objectives qui freinent le développement de politiques industrielles.

Ainsi, une montée en gamme de la transformation locale du minerai implique un besoin en énergie auquel les infrastructures énergétiques actuelles, notamment dans la région de Franceville / Moanda (Sud-Est du pays), sont incapables de pourvoir. Dans le secteur pétrolier, la raffinerie nationale (SOGARA), créée à Port-Gentil en 1967 dans une optique régionale (Cameroun, RDC, Tchad, Centrafrique), se révèle un outil industriel obsolète, contraignant le pays à raffiner la majeure partie de son brut à l'extérieur du pays.

Par ailleurs, le manque d'infrastructures de transports limite le développement du secteur privé, le Gabon ne comptant que 10 % de routes bitumées et une seule ligne de chemin de fer (Transgabonais) reliant l'intérieur du pays à la côte. Ainsi, l'extrême dépendance au Transgabonais comme voie d'évacuation des ressources engendre une saturation des canaux logistiques pour les industries minières, du bois, de l'huile de palme... avec un goulot d'étranglement au niveau de la zone économique de Nkok (à l'entrée de Libreville). A l'été 2018, un accident sur les voies (déraillement d'un train minéralier) a contraint une interruption du trafic pendant cinq jours, entraînant une perte d'activité substantielle pour l'économie du pays.

L'absence de main-d'œuvre qualifiée est également un frein à la diversification économique. Alors que les entreprises privées ont besoin d'ouvriers qualifiés – soudeurs, électriciens, machinistes, conducteurs d'engins etc. –, le système éducatif gabonais ne parvient pas à offrir ce type de compétences. Dans les secteurs à fort contenu technologique, une pénurie de main-d'œuvre hautement qualifiée, preuve supplémentaire de l'inadéquation entre les besoins du marché du travail et le système éducatif, ne permet pas de développer une activité en adéquation avec la législation locale du travail, restrictive sur l'emploi des étrangers. Dans le même temps, les activités liées à l'agro-industrie, qui ne demandent pas de qualifications particulières, n'attirent que marginalement les Gabonais au chômage, tant les conditions de travail sont difficiles. L'accès limité aux financements des PME est également un frein à la diversification de l'économie gabonaise, n'offrant pas un cadre économique solide à l'entrepreneuriat local.

GUINEE EQUATORIALE

Plusieurs hypothèses pour 2019

La Guinée équatoriale a adopté dans le courant de l'année 2018 une loi de finance rectificative afin de tenir compte de l'augmentation des cours du baril de pétrole et de la baisse de la production de pétrole (-9,7 % à 57,4 M de barils) et de gaz (-10 % à 46,3 M de barils). Les recettes budgétaires ont été réévaluées de 1 091 Mds FCFA



à 1 153 Mds FCFA du fait d'une augmentation des recettes non fiscales pétrolières et d'une baisse des recettes fiscales pétrolières. Les dépenses sont quant à elles passées de 1 590 Mds FCFA à 1 212 Mds FCFA.

L'exercice 2018 se serait soldé par un excédent budgétaire de 3 % du PIB selon les chiffres du Ministère des finances, 2,8% selon le FMI. Les recettes pétrolières auraient augmenté de 19 % à 1 136 Mds FCFA, soit plus que l'objectif annuel, et les recettes non pétrolières de 12 % à 317 Mds FCFA grâce aux réformes menées sur l'impôt sur les sociétés et la TVA. Les dépenses totales en revanche auraient baissé de 10 %.

Le FMI, la BEAC et l'institut de la statistique guinée équatorienne (INEGE) font des hypothèses différentes pour la croissance en 2018 et en 2019 :

	2018	2019
FMI	-5,7 %	-4,0 %
BEAC	-4,1 %	+0,9 %
INEGE	-2,9 %	+0,5 %

Sur l'exécution du programme de référence avec le FMI, selon les autorités équato-guinéennes, les cibles des principaux critères quantitatifs de réalisation du programme ont été dépassées. Cependant deux actions préalables (adhésion à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et audit du secteur pétrolier) n'ont pas été réalisées, ce qui n'a pas permis la conclusion de la seconde revue.

RDC

La diversification de l'économie de la RD Congo, quels enjeux et quels défis ?

Ces dernières années, la croissance de l'économie congolaise est restée soutenue mais peu inclusive en termes de bien-être et de pouvoir d'achat pour ses populations. Elle a, avant tout, été tirée par les industries extractives, un secteur très exposé aux aléas des cours mondiaux de matières premières et à la demande de l'industrie chinoise. Sortir du « tout minier » et diversifier l'économie est un impératif pour un développement durable. La RD Congo doit remettre à niveau ses recettes fiscales, aujourd'hui d'un niveau très inférieur à la moyenne en Afrique subsaharienne. Ces ressources supplémentaires lui redonneraient les marges de manœuvre nécessaires à des politiques structurelles de diversification de son économie.

L'économie congolaise repose, trop exclusivement, sur le secteur extractif

Ces dernières années, la croissance du PIB, presque exclusivement tirée par le secteur minier, est restée robuste : +7,7 % en moyenne entre 2010-2014 avec un pic de +9 % en 2014 et de +4 % en moyenne sur la période 2015-2018. Cette croissance est peu inclusive. Elle profite peu au bien-être des populations.

Les minerais et, subsidiairement, les hydrocarbures représentent aujourd'hui encore plus de 90 % des exportations congolaises. Une aussi forte spécialisation sectorielle rend l'économie congolaise très vulnérable, la plaçant à la merci des coups d'accordéons observés sur les cours mondiaux du cuivre et du cobalt, ses deux principales sources de devises à l'exportation.

De 2015 à 2017, l'économie congolaise était frappée de plein fouet par la forte baisse des cours de ces deux minerais. Courant 2017, le solde de sa balance des paiements passait dans le rouge. Ses réserves de change fondaient jusqu'à ne représenter que quelques jours d'importations. A l'été 2017, une mission du FMI se rendait à Kinshasa à la demande des autorités congolaises. Un temps, celles-ci envisageaient de solliciter en urgence une « Facilité rapide de crédit » avant, finalement, de se raviser, la remontée des cours des matières premières desserrant la contrainte.

En 2018, la situation macroéconomique se stabilisait, principalement sous l'effet de meilleures rentrées fiscales, conséquence de la remontée des cours internationaux et de la croissance des volumes de cobalt et de cuivre



exportés. L'usage de la planche à billet, qui avait financé le déficit budgétaire durant quelques mois en 2017, n'était pas poursuivi. L'inflation passait de 54 % à 7 % fin 2018. Selon le FMI, la balance des paiements courants devait même être en léger excédent pour 2018. Mais cette stabilisation, bien réelle, reste précaire, à la merci des cours internationaux de matières premières qui demeurent volatiles. Leur retournement, toujours possible, est comme une épée de Damoclès, en permanence pointée sur la stabilité macroéconomique.

Des rentrées fiscales bien inférieures à la moyenne d'Afrique subsaharienne

Ces dernières années, le rendement des recettes fiscales a été décroissant. Aujourd'hui, elles représentent à peine plus de 12 % du PIB, contre 19 % en moyenne pour l'Afrique subsaharienne. C'est trop peu pour permettre à l'État de s'investir dans des politiques structurelles. D'aussi faibles ressources limitent les actions de l'État qui consacre deux tiers de ses recettes aux seules dépenses de fonctionnement, et en premier lieu le paiement des fonctionnaires. Les dépenses de santé, un bon indicateur de la capacité d'intervention d'un État, y sont très basses. Elles représentent le troisième plus petit budget au monde par habitant, selon les données de l'OMS. Ce sous-investissement chronique porte en lui les germes d'un « État fragile », qui se trouve à la fois dans l'incapacité matérielle de délivrer la plupart des services de base à ses ressortissants et dans l'impossibilité financière d'impulser une dynamique et d'accompagner des projets structurants, y compris sous la forme de PPP.

Réformer et accroître la fiscalité y compris minière

Comment sortir de ce cercle vicieux de prélèvements fiscaux insuffisants ayant comme conséquence un sous-investissement de l'État ? Pour sa part, le FMI recommande d'augmenter le rendement de la fiscalité, y compris celle du secteur extractif qui représentait 44 % des recettes en 2017. Le nouveau code minier, promulgué en mars 2018, va dans ce sens. Il prévoit une fiscalité plus contraignante pour les entreprises minières (nouveau calcul des redevances, relèvement des taux, et prise en compte des cours internationaux au lieu des prix de cession effectifs, instauration d'une taxe sur les superprofits) et des obligations de rapatriement de devises accrues. Les recettes fiscales devraient augmenter d'un montant compris entre 0,8 et 2 Mds EUR.

Les recettes publiques restent, cependant, trop dépendantes de la fiscalité minière dont les flux dépendent de la conjoncture. Son rendement est, avec quelques mois de décalage, le reflet des cours miniers, ce qui ne permet aucune mesure d'intervention contra-cyclique de soutien à l'activité de la part du Trésor en cas de conjoncture défavorable.

Cette fiscalité devrait s'accompagner d'un contrôle renforcé sur la « chaîne des recettes » afin d'éviter leur « évaporation » avant qu'elles n'atteignent les caisses du Trésor public. Un rapport de Global Witness⁶, à la tonalité très critique, illustre cet état de fait. L'ONG s'emploie à démontrer comment l'argent minier est détourné avant même d'atteindre les caisses du Trésor public. Selon GW ce serait ainsi de « 30 à 40 % des paiements dérivés de l'exploitation minière qui disparaissent avant d'atteindre les caisses de l'État ». Cette estimation donne une indication de l'ampleur du phénomène. Ce serait « 1,3 Mds USD tirés de l'exploitation minière qui ont été perdus durant leur acheminement au trésor entre 2013 et 2015 ».

Améliorer le climat des affaires et créer un fonds de capital d'amorçage pour diversifier l'économie

La plupart des opérateurs économiques en RD Congo ont, ces dernières années, constaté la dégradation du climat des affaires. Le pays occupe la 184^{ème} place de l'indice Doing Business (sur 190) et a perdu deux places dans le dernier classement. Un cadre aussi dégradé ne peut que laisser un a priori peu engageant pour les investisseurs étrangers.

De nombreuses voix, dont celles de l'influent Président de la Fédération des entreprises du Congo, se sont élevées pour stigmatiser cet état de fait. Ce dernier a dénoncé avec vigueur la mauvaise gouvernance publique⁷ : « il n'est pas possible de travailler, quand en matière fiscale, certains textes ne sont pas appliqués, quand d'autres qui n'existent pas le sont, quand en matière judiciaire les opérateurs ne disposent d'aucune lisibilité et prévisibilité dans l'application des règles juridiques et judiciaires, quand en matière douanière, les opérateurs sont soumis à des difficultés et à des tracasseries permanentes rencontrées dans leurs opérations qui poussent la plupart d'entre eux à contourner la loi ou s'arranger avec elle ».

⁶ Le secteur minier, comment les exportations de RDC ne profitent pas à leurs habitants (juillet 2017).

⁷ Discours de vœux pour l'année 2019 du Président de la FEC, M. Albert Yuma.



Ces constats, très critiques, devraient inciter les autorités du pays à replacer l'objectif d'une amélioration du climat des affaires au centre de leurs préoccupations. C'est un préalable indispensable à toute politique de diversification de l'économie fondée sur les mécanismes du marché. Dans cette optique, le Président de la FEC propose la création d'un fonds de développement stratégique qui serait « doté de ressources pérennes et d'une gouvernance adaptée, dont l'indépendance et l'autonomie garantiront de manière durable la vision stratégique de l'État et qui serait alimenté par une part des revenus fiscaux complémentaires tirés de l'application des nouvelles dispositions fiscales et réglementaires du code minier ». Ce Fonds servirait de capital d'amorçage pour le développement des infrastructures, en complément des programmes d'investissements des bailleurs. Selon le Président de la FEC, ce programme pourrait s'articuler autour de « trois priorités pour appuyer une diversification de l'économie : le développement agricole, la transition environnementale et la diversification industrielle » (transformations sur place des produits miniers et la création de zones économiques spéciales).

TCHAD

L'élevage au Tchad, entre sécurité alimentaire et potentiel de développement

Le Recensement général de l'élevage⁸, réalisé entre 2012 et 2015 sur l'ensemble du territoire et publié en 2018, place le Tchad au troisième rang des pays d'Afrique en matière d'élevage. Selon ce recensement, le cheptel tchadien compte 93,8 millions d'unités de bétail et 34,6 millions de têtes de volailles. Il est composé de 25 millions de bovins (26,5 %), de 26 millions d'ovins (28,2 %), de 31 millions de caprins (32,5 %), de 6 millions de camelins (6,8 %), de 1 million d'équins (1,1 %), de 3 millions d'asins (3 %), et de 2 millions de porcins (1,8 %). Ce rapport indique qu'entre le dernier recensement datant de 1976 et celui de 2012/2015, les effectifs du cheptel ont été multipliés par plus de dix.

La part de l'agriculture dans l'économie tchadienne atteignait 50 % en 2015, alors que le taux de population en milieu rural était de 77 %. Le sous-secteur de l'élevage représentait 37 % du PIB agricole en 2015 et faisait vivre environ 40 % de la population rurale. A partir de 2013 toutefois, la dégradation de la situation sécuritaire, notamment le pillage par Boko Haram du bétail sur pied à destination du Nigeria, a eu un fort impact négatif sur le niveau des exportations. En 2019, la situation sécuritaire demeure tendue, et les exportations de bétail n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant-crise.

Une prise de conscience du potentiel de l'élevage au niveau national

Les différentes stratégies nationales de développement font de l'élevage une priorité. Pour le Plan national de développement (PND, 2017-2021), l'objectif est notamment d'accroître les revenus des populations pastorales et de renforcer la résilience des éleveurs. Ce plan prévoit également la « transformation industrielle des produits dérivés de l'élevage »⁹ pour augmenter la production de valeur ajoutée et exporter des produits semi-finis et finis. Une stratégie spécifique au secteur de l'élevage est déclinée dans le second Plan national de développement de l'élevage (PNDE 2, 2017-2021). L'objectif sur la période est d'« assurer une augmentation durable de la production animale » pour permettre « la croissance des revenus des éleveurs », de manière à contribuer à la « réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire ».

Quels moyens de mise en œuvre des stratégies de développement ?

En tout, depuis 2014, près de 150 M EUR ont été investis dans l'appui au secteur agro-pastoral par différents bailleurs de fonds (Agence française de développement, Banque mondiale, Coopération suisse, Banque africaine de développement, Union européenne). Les projets soutenus cherchent à favoriser la sécurité alimentaire et la résilience des populations, *via* une exploitation durable et améliorée des ressources agro-pastorales, et l'amélioration des infrastructures (routes, pistes rurales, puits et mares pastoraux, construction de centres de services, etc.).

Des tentatives pour valoriser industriellement les produits de l'élevage et leur chaîne de transformation ont également vu le jour. Alors que le Tchad dispose actuellement d'un seul abattoir complètement fonctionnel à

⁸ République du Tchad – Ministère de l'Élevage et des Production animales, *Recensement général de l'élevage (RGE) – Principaux résultats définitifs*, RGE 2012/2015.

⁹ République du Tchad, *Plan National de Développement 2017-2021*, juin 2017.



Farcha (dans la périphérie de N'Djamena) et de quelques abattoirs en mauvais état dans les provinces, l'abattoir de Djermaya actuellement en projet devrait pouvoir traiter une capacité totale de 70 000 tonnes de viande par an (quotidiennement jusqu'à 1 500 bovins, 3 000 ovins et caprins et 500 camelins). Cofinancé par la BDEAC à hauteur de 20 Mds FCFA et par le groupe turc Tana, le partenaire technique, à hauteur de 5 Mds FCFA, ce projet, lancé en 2014, a malheureusement pris du retard. Dans le cadre du PND, des projets nécessitant des financements privés et couvrant toute la chaîne de transformation du bétail (abattoirs frigorifiques, complexes laitiers, tanneries industrielles, unités de production de compléments alimentaires pour le bétail...) ont été conçus par le Ministère de l'Élevage. La réalisation de ces projets est toutefois dépendante de l'intérêt porté par le secteur privé. Or, depuis la crise de 2014, l'État n'a pas les ressources suffisantes pour impulser ces projets, et le climat des affaires reste défavorable à l'investissement¹⁰.

Au Tchad, le potentiel du sous-secteur de l'élevage permet d'envisager ce dernier comme vecteur de diversification ; cependant, son développement devrait passer (i) par une amélioration de la situation sécuritaire pour les exportations de bétail sur pied, (ii) par un investissement en matière de santé animale, (iii) par une transformation de premier niveau qui permette la sécurisation des revenus des ménages, et en dernier lieu (iv) par des projets d'exportation à caractère industriel, dont le financement serait encouragé par une profonde amélioration du climat des affaires et de la situation économique du pays.

La reprise se confirme grâce au secteur pétrolier

Des prévisions de croissance ambitieuses qui reposent sur des hypothèses de prix du pétrole incertaines

Les prévisions pour l'année 2019 confirment la bonne trajectoire de croissance avec 4,5 % selon le FMI (6,9 % selon le gouvernement et la BEAC). L'année 2018 avait vu la reprise de la croissance au Tchad, avec 3,1 % selon le FMI et 1,5 % selon le gouvernement.

Le FMI se base sur une croissance du PIB pétrolier de 12,7 % contre 3 % pour le secteur non-pétrolier, une production du Tchad à 122 655 barils/jour et un cours du Brent anticipé à 72,3 USD. D'après le gouvernement, le secteur pétrolier enregistrerait une croissance de 22,3 % en 2019 contre 3 % pour le secteur non pétrolier. Le gouvernement a retenu une hypothèse de production de 114 751 barils/jour (contre une hypothèse de 132 588 en 2018) et un prix du Brent qui remonterait à 65 USD en 2019 contre une estimation de 52,5 USD dans la LFI 2018. La dernière prévision du World economic outlook retient un cours sensiblement inférieur à celui utilisé pour la LFI 2019 (59 USD).

Le secteur non-pétrolier devrait retrouver une croissance plus soutenue en 2019 après deux années de quasi-stagnation (-0,5 % en 2017 ; +1 % en 2018) d'après le FMI. Toutefois, le sous-secteur du coton est toujours en crise puisque la campagne cotonnière 2018-2019 est estimée à 40 000 tonnes de coton-graine d'après la BEAC, contre 59 830 tonnes pour 2017-2018. Les discussions entre Olam, qui a repris la CotonTchad, et l'Etat, ont achoppé sur la reprise du passif des cotonculteurs, repoussant la signature de l'accord. La production de canne à sucre progresse légèrement et s'établit à 136 000 tonnes (+4,5 %) en 2018. Par ailleurs, la production de sucre brut est estimée à 36 000 tonnes (+2,9 %) pour la campagne 2018-2019.

Des recettes en hausse grâce aux revenus pétroliers, une dépendance moindre à l'aide extérieure

Les recettes totales (dons inclus) seraient en augmentation par rapport à 2018, puisqu'elles seraient de 983 Mds FCFA contre 846 en 2018. Hors dons, elles s'établiraient à 827 Mds contre 653 en 2018 soit une hausse de 26 %, grâce notamment à l'augmentation des recettes pétrolières (les recettes pétrolières fiscales passeraient en effet de 28 Mds FCFA à 108 Mds, soit une multiplication par trois. Les recettes pétrolières non-fiscales augmenteraient également de 202 Mds FCFA à 253 Mds, soit une augmentation de 24 %). Les recettes hors-pétrole augmenteraient également, de 422 Mds en 2018 à 466 Mds FCFA en 2019, notamment grâce à l'augmentation des recettes fiscales.

¹⁰ World Bank, *Doing Business 2019 – Training for Reform*, 16th edition.



La Loi de finances 2019 consacre en effet dans cette optique, la suppression du foyer fiscal, la modification de l'Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) dans sa composante capital (taux fixe à 20 % au lieu de la modulation), la limitation de l'optimisation effectuée sur les avantages en nature (non imposables) par les contribuables, le renforcement des régies financières, l'augmentation globale de droits de perception ainsi que des montants de certaines amendes, la mise en place d'une commission chargée des contrôles des exonérations, et enfin l'élargissement de l'assiette de jeux de hasard.

Le moratoire négocié avec Glencore devrait permettre une stabilisation des dépenses et une augmentation de l'investissement, des dépenses de biens et services et des transferts

Les dépenses totales seraient en légère augmentation, de 950 Mds FCFA en 2018 à 980 Mds en 2019, soit +3,1 %. On peut noter une importante baisse prévue des charges des intérêts de la dette extérieure de 44 %, notamment grâce au rééchelonnement du prêt contracté avec Glencore (moratoire de deux ans négocié au début de l'année 2018), ainsi qu'une baisse des intérêts de la dette intérieure de 11,4 %. Les dépenses de personnel devraient baisser de 1,1 %, de 354 Mds à 350 Mds, restant ainsi en-deçà des recommandations du FMI, ce malgré le recrutement prévu de 4 331 fonctionnaires supplémentaires. L'abrogation du décret présidentiel portant ponction des primes et indemnités pour les fonctionnaires militaires à partir du 1^{er} janvier 2019, ainsi que le rétablissement de 15 % pour celles des fonctionnaires civils, laissent pourtant des doutes quant à la baisse durable de la masse salariale. Les dépenses de biens et services augmenteraient (+25 %), de même que les transferts et subventions (+17 %), les dépenses d'investissements sur ressources intérieures (+42 %) et sur ressources extérieures (+1,9 %).

Des mesures pour améliorer la qualité des dépenses publiques sont prévues par la Loi de finances 2019, notamment dans le domaine de la gestion et de l'apurement de la masse salariale des agents de l'État, de l'amélioration de la gestion de la dette, et de la modernisation et la sécurisation des systèmes d'informations budgétaire et comptable.

Le Tchad devrait réduire sa dépendance à l'aide internationale de plus de 19 % en 2019

Le déficit budgétaire hors dons s'établirait à 153 Mds FCFA. Les dons, legs et fonds diminueraient de 193 Mds FCFA en 2018 à 156 Mds en 2019, soit une baisse de 21 %. La contribution au financement du déficit budgétaire par des financements extérieurs et notamment les appuis des partenaires est encore très importante, mais se réduit légèrement. La dette totale, qui représentait 51,2 % du PIB en 2016, devrait atteindre 45,6 % en 2019 d'après le FMI.

Les prévisions de recettes budgétaires et de croissance sont positives mais restent fragiles, compte tenu de la volatilité des cours du baril, des difficultés persistantes du secteur réel et de la situation sécuritaire du pays. Un changement de conjoncture important pourrait avoir pour conséquence une aggravation du déficit budgétaire et une dépendance accrue aux financements extérieurs, voire aux marchés, ce qui pourrait remettre en cause la trajectoire de viabilité de la dette sur laquelle le Tchad s'est engagé.


FOCUS STATISTIQUE : les lois de finance initiales 2019

Unité : Mds FCFA

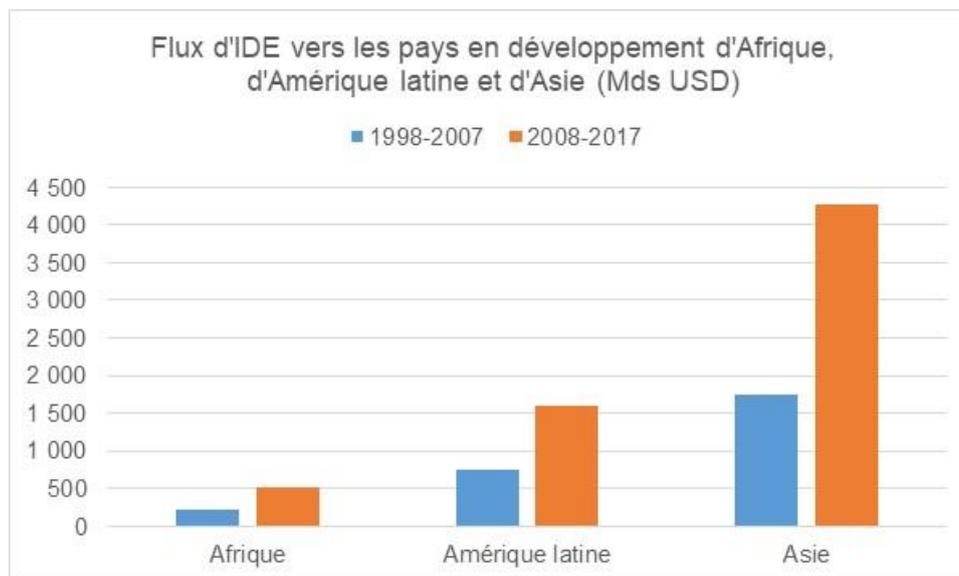
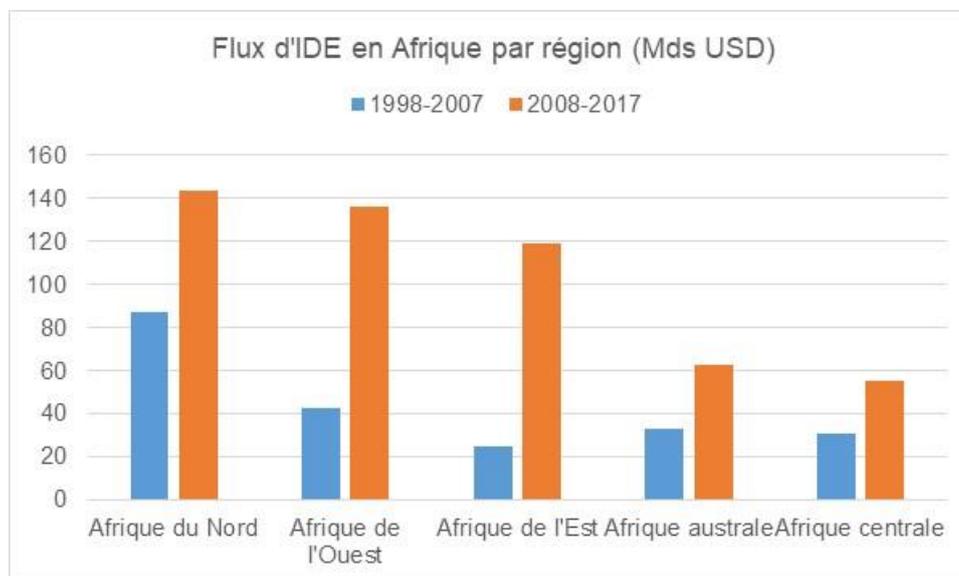
RUBRIQUES	Cameroun			Congo			Gabon			RCA		
	LF 2018	LF 2019	Variation	LF 2018	LF 2019	Variation	LF 2018	LF 2019	Variation	LF 2018	LF 2019	Variation
A- RECETTES TOTALES	4 689,5	4 850,5	3,4%	1 802,8	2 185,7	21,2%	2 918,5	2 806,9	-3,8%	219,4	238,7	8,8%
I-RECETTES INTERNES	3 324,0	3 529,5	6,2%	1 669,4	2 067,7	23,9%	2 042,2	2 150,3	5,3%	113,0	143,8	27,3%
1- Recettes pétrolières	444,0	450,0	1,4%	749,2	1 064,2	42,0%	698,3	731,6	4,8%	0,0	0,0	
2- Recettes non pétrolières	2 880,0	3 079,5	6,9%	824,2	1 003,5	21,8%	1 343,9	1 418,7	5,6%	113,0	143,8	27,3%
3-Recettes exceptionnelles	0,0	0,0		96,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	
II-EMPRUNTS & DONNS	1 365,5	1 321,0	-3,3%	133,4	118,0	-11,5%	876,3	656,6	-25,1%	106,4	94,9	-10,8%
dont aide budgétaire	334,0	329,0	-1,5%	0,0	0,0		572,9	288,7	-49,6%	32,7	36,4	11,3%
III-FINANCEMENT BANCAIRE	96,0	65,0	-32,3%	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	
B- DEPENSES TOTALES	4 689,5	4 850,5	3,4%	2 362,7	2 705,7	14,5%	2 918,5	2 806,9	-3,8%	235,7	243,0	3,1%
I- DEPENSES COURANTES	2 342,3	2 465,5	5,3%	973,6	1 144,4	17,5%	1 362,3	1 378,8	1,2%	120,4	140,8	16,9%
dont Dépenses de personnel	1 024,0	1 058,0	3,3%	364,5	374,0	2,6%	640,9	672,8	5,0%	60,6	63,5	4,7%
Achats de biens et services	840,3	895,2	6,5%	206,3	187,7	-9,0%	320,0	323,2	1,0%	28,5	34,9	22,3%
Transferts et subventions	478,0	512,3	7,2%	402,8	470,3	16,8%	332,0	332,9	0,3%	25,1	36,0	43,7%
II-DEPENSES EN CAPITAL	1 291,1	1 327,6	2,8%	510,7	298,1	-41,6%	374,8	451,9	20,6%	90,1	83,6	-7,2%
III-DETTE PUBLIQUE	1 056,0	1 057,4	0,1%	878,4	1 263,2	43,8%	1 181,4	976,2	-17,4%	25,1	18,6	-26,2%
Besoin de financement	-	-		-559,9	-520,0		-	-		-16,3	-16,3	

RUBRIQUES	RDC*			Tchad			Guinée équatoriale		
	LF 2018	LF 2019	Variation	LF 2018	LF 2019	Variation	LF 2018	LF 2019	Variation
A- RECETTES TOTALES	10 353,1	10 352,3	0,0%	846,4	983,0	16,1%	1 476,7	1 692,2	14,6%
I-RECETTES INTERNES	8 103,5	9 191,4	13,4%	653,1	826,6	26,6%	1 153,2	1 235,8	7,2%
1- Recettes pétrolières	272,7	429,5	57,5%	230,3	360,6	56,6%	859,5	869,9	1,2%
2- Recettes non pétrolières	7 755,8	8 611,9	11,0%	422,8	466,0	10,2%	293,7	365,9	24,6%
3-Recettes exceptionnelles	75,0	150,0	100,0%	0,0	0,0		0,0	0,0	
II-EMPRUNTS & DONNS	2 249,7	1 161,0	-48,4%	193,3	156,4	-19,1%	323,5	456,4	41,1%
dont aide budgétaire	733,9	0,0	-100,0%	nd	nd		0,0	0,0	
III-FINANCEMENT BANCAIRE	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	
B- DEPENSES TOTALES	10 353,1	10 352,3	0,0%	1 343,0	1 106,0	-17,6%	1 476,7	1 692,2	14,6%
I- DEPENSES COURANTES	7 192,9	7 129,3	-0,9%	553,0	590,0	6,7%	666,7	758,7	13,8%
dont Dépenses de personnel	2 660,8	3 682,5	38,4%	354,0	350,0	-1,1%	148,5	161,6	8,8%
Achats de biens et services	614,7	757,0	23,1%	87,0	109,0	25,3%	351,7	441,1	25,4%
Transferts et subventions	3 917,4	2 689,8	-31,3%	112,0	131,0	17,0%	165,2	154,7	-6,4%
II-DEPENSES EN CAPITAL	2 620,3	2 614,6	-0,2%	274,3	313,0	14,1%	507,0	518,5	2,3%
III-DETTE PUBLIQUE	539,8	608,5	12,7%	515,7	203,1	-60,6%	303,0	415,0	37,0%
Besoin de financement	-	-		-496,6	-123,0		-	-	

* en Mds FC



Comparaison des flux d'IDE dans le monde



Source : Cnucead, graphiques SER

Copyright
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Chef du Service Économique Régional (adresser les demandes à yaounde@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité
Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service Économique Régional de Yaoundé, Service Économique de Libreville, Service Économique de Brazzaville et Service Économique de Kinshasa

Adresse : BP. 102 Plateau Atemengue – Yaoundé Cameroun

Rédigée par : Service Économique Régional et correspondants

Revue par : Pierre GRANDJOUAN

Version du
Version originelle du